

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 13 JUIN 2016**

Après accueil par Monsieur le Maire de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel.

Etaient présents : MM TRAMZAL – FOPPA – BELLINI – VIGNERON – TISSERANT – HERVE – PERRIN – SCHUTZ – VINCENT – LABREUCHE – LAURENCY – MIRASSOL – PIERRE – ROBINET – FAIVRE – MANGEAT – GENET – PERROTEY – ARNOULD – NORMAND – CHEVALLEY – LEDUC.

Absents – excusés : MM KONDRATOW ayant donné pouvoir à JM TISSERANT – N. JEANNETTE ayant donné pouvoir à M. LAURENCY – G. GRANDCLAUDE – G. MATHIOT – JC VALDENNAIRE

Secrétaire administrative : S. AMET

Secrétaire de séance : D. VINCENT

Après avoir adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, du 4 avril 2016, Monsieur le Maire propose d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour comme suit, avec l'ajout de trois questions supplémentaires :

- 1) Reversement des droits de place à l'association Rupt Anim
- 2) Subventions aux associations (complément à la délibération du 4 avril)
- 3) Demande de subvention au titre du FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (travaux d'accessibilité Mairie)

Et le retrait de celle dédiée à la vente de l'école de Lépage. En effet, la procédure permettant la mise en vente de ce bâtiment n'est pas terminée. Cette question sera proposée au vote ultérieurement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et l'ordre du jour est ainsi abordé :

AFFAIRES FINANCIERES :

Décision modificative – budget communal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a, à l'unanimité décidé d'approuver une décision modificative sur le budget général afin de prendre en compte divers ajustements budgétaires.

Association de pêche et de protection des milieux aquatiques :

1) Location du droit de pêche :

Selon acte administratif établi le 23 février 2010, La commune a décidé de louer, au profit de la société de pêche, le droit de pêche dans tous les cours d'eau de la Commune, bordant le domaine communal. Cette autorisation mérite d'être actualisée, précisant notamment les numéros de parcelles mis en location et les conditions dans lesquelles cette convention est consentie. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé d'établir un avenant au bail de location, au profit de l'Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, du droit exclusif de pêche, sur ses terrains en nature de rives situés sur la Commune de Rupt sur Moselle. Ce bail court jusqu'au 31 décembre 2019 et le montant reste fixé symboliquement à 15.24 euros annuellement.

Monsieur le Maire rappelle la qualité de la Moselle sur le territoire de la Commune de Rupt sur Moselle, qui dispose de sites exceptionnels. Il expose pourquoi le système de réciprocité avec d'autres communes a été abandonné par la Société de Pêche.

2) Convention de mise à disposition du local sis Allée Charles Bossi :

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que les responsables de l'Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Rupt sur Moselle, ont sollicité la mise à disposition d'un local communal, destiné au fonctionnement d'une éclosérie. Un local, situé Allée Charles Bossi (partie du bâtiment abritant anciennement les turbines de la société Valrupt) a été proposé, sous réserve que les membres de l'AAPMA y réalisent les travaux nécessaires à la pisciculture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la mise à disposition dudit local, à titre gratuit. Une convention de 9 ans peut être établie afin d'en préciser les conditions.

Monsieur le Maire salue l'action des bénévoles de l'association pour faire vivre ce projet qui sera un modèle pour le Département.

Société de chasse : avenant au bail de location amiable du droit de chasse :

Le bail de location amiable du droit de chasse en forêt communale de Rupt sur Moselle a été signé le 19 février 2013 pour une durée de 9 ans. Cependant, il convient de prévoir un avenant à ce bail suite aux recommandations de la Fédération de chasse et au regroupement des lots de chasse, particulièrement en raison de la diminution du nombre de chasseurs sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'établissement d'un avenant au bail de location amiable du droit de chasse en forêt communale, signé le 19 février 2013 pour 9 ans, soit jusqu'au 18 février 2022. Cet avenant porte sur le regroupement des 7 lots initiaux en 3 lots, au vu de la diminution du nombre des chasseurs sur le territoire de la Commune, et sur l'ajout d'un article 6 bis permettant l'autorisation d'agrainage, pose de pierres de sel et pièges photographiques selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire salue également le travail du Comité de la Société de Chasse qui a permis le regroupement des lots. Reste encore un travail très important à réaliser avec le listage des parcelles des différents lots. Monsieur JEUDY, présent à la réunion et Président de l'association précise que des autorisations sont à recueillir auprès de chaque propriétaire.

Reversement des droits de place :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé le reversement, sous forme de subvention aux associations suivantes, comme suit :

Rupt miniatures 88, suite à l'organisation de la bourse d'échanges de miniatures, du 17 avril, pour la somme de 768 euros

Rupt'Anim, suite à l'organisation du marché aux puces, du 5 juin, pour la somme de 1 510 euros. (Il est précisé que Mme Marie Madeleine LABREUCHE – Présidente de l'association a quitté la salle des débats, ainsi que Monsieur Martial ARNOULD). Monsieur le Maire précise que la moitié de ces droits seront reversés au Stade Ruppéen coorganisateur de la manifestation.

Demande de subvention D.E.T.R. pour réalisation de travaux d'infrastructure en forêt communale :

Les services de l'ONF ont établi un programme de travaux à réaliser en forêt communale. La réfection du Chemin des Soldats, l'ouverture d'une piste de débardage et la création d'une piste d'exploitation sont prévues pour un montant total de 18 650 euros HT. Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être obtenue pour aider au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, adopter la teneur de ce programme et solliciter une subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR.

Jean Pierre PERRIN rappelle qu'une subvention avait déjà été obtenue pour la réfection du chemin Courtois.

Soutien à l'investissement public local – Demande de subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour programme de travaux d'accessibilité :

Le Gouvernement a décidé de mobiliser pour 2016, et au niveau national, une enveloppe d'un montant d'un milliard d'euros afin d'accompagner les investissements des communes et des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI). Le caractère exceptionnel de ce crédit est cumulable avec toutes les autres subventions mais doit être engagé avant la fin de cette année. Après étude des différents types d'opérations éligibles, le programme d'accessibilité des bâtiments communaux – programme 2016/2017 pourrait bénéficier de cette aide : la Mairie et l'École des Meix sont prévues. (A noter que le programme pluriannuel 2016-2019 comprenant l'accessibilité Mairie – École des Meix et centre socio culturel d'un montant de 120 000 euros a déjà fait l'objet de demandes de subventions, au niveau du Département et de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, décidé d'engager le programme 2016-2017 de mise en accessibilité comportant la Mairie et l'Ecole des Meix, et autoriser Monsieur le Maire à prendre toute latitude afin de solliciter cette subvention FNADT.

Demande de subvention au titre du FIPHFP (Fond d'Insertion Professionnel pour les Handicapés de la Fonction Publique (travaux d'accessibilité Mairie)

Monsieur le Maire expose aux Membres de l'Assemblée que le FIPHFP - Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Le programme de travaux d'accessibilité à la Mairie peut obtenir une aide financière. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, donné toute latitude à Monsieur le Maire afin de déposer une demande de subvention au titre du FIPHFP à hauteur de 100 000 euros, dans le cadre des travaux d'accessibilité de la Mairie.

Révision des loyers des logements communaux :

Comme chaque année, au 1er juillet, il y a lieu de prévoir la révision des loyers des logements communaux, selon l'indice fixé par l'INSEE. Au vu de cet indice (diminution 0.01 %), le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé le maintien du montant des loyers des logements communaux à compter du 1er juillet 2016.

Subventions aux associations – complément à la délibération du 4 avril dernier :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée sa délibération du 4 avril dernier, relative au versement de subventions aux associations pour l'exercice 2016.

Il propose d'apporter un complément à cette décision. Le Conseil municipal, après exposé de Mme VIGNERON, à l'unanimité, complète sa délibération du 4 avril comme suit :

- Complément subvention Hand Ball : 700 euros
- Club pongiste : 1 500 euros
- Radio des Ballons : 150 euros
- Amicale des anciens coloniaux : 100 euros

Monsieur le Maire fait un point sur le club de Handball en rappelant les difficultés rencontrées dans le planning du gymnase avec les autres associations utilisatrices et avec la Municipalité. Suite à une rencontre avec le Président et un membre du bureau, les choses sont rentrées dans l'ordre. Monsieur le Maire rappelle les très bons résultats du club et est conscient des problèmes de locaux. Il salue l'action de l'association notamment en direction des jeunes de la Commune.

AFFAIRES FONCIERES - PATRIMOINE :

Rétrocession de terrains au lieudit « Sévrichamp » à la Société SAMPIETRO :

Monsieur le Maire a rappelé aux membres de l'Assemblée, l'acte notarié établi le 13/10/2014 par la SCP HELLUY-GUNSLAY-DUBAR, dans lequel la commune s'est

engagée à rétrocéder la parcelle de terrain AV 329 d'une surface de 14 a 44 ca à la SCI SAMPIETRO FRERES ayant son siège social au 8 Avenue de Saulxures à 88310 CORNIMONT. Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, décidé de procéder à la régularisation de cette transaction pour un montant de 803.52 euros.

Achat de terrain propriété de Monsieur Michel PERRY :

Monsieur Michel PERRY, domicilié au Val d'AJOL, a fait part de son projet de vente de la parcelle boisée dont il est propriétaire sur notre Commune, cadastrée AV 74 « Le Pré de la Grange » d'une surface de 47 a 44 ca. Le prix de vente a été négocié à 4 500 euros.

La commission des affaires foncières, agriculture, forêts, réunie le 9 avril dernier, s'est rendue sur place et a émis un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal a, après exposé de Monsieur PERRIN, à l'unanimité, entériné la proposition de la commission communale et décidé d'acquérir la parcelle ci-dessus décrite à Monsieur PERRY.

Monsieur CHEVALLEY demande si l'estimation en cubage de bois a été réalisée. Monsieur PERRIN confirme et précise que de beaux bois sont sur cette parcelle.

Vente de terrain à Monsieur Jean Paul VUILLEMARD – « Le Bas de la Mariotte » :

Monsieur Jean Paul VUILLEMARD a souhaité acquérir une bande de terrain communal, permettant une aisance supplémentaire à sa propriété. Les membres de la commission communale « affaires foncières-agriculture-forêts » se sont rendus sur place lors de leur réunion du 19 septembre 2015 et ont émis un avis favorable à cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après présentation de Monsieur PERRIN, a accepté la vente de la parcelle de terrain comme suit - Lieudit «Au bas de la Mariotte » - BH 259 d'une surface d'1 ha 00 a 93 ca

Pour un montant de : 1 500 euros conforme à l'estimation des Domaines., à Monsieur Jean Paul VUILLEMARD, étant précisé en outre que ce dernier s'est engagé à consentir une servitude de passage sur la parcelle propriété de Monsieur Marcel PARMENTIER cadastrée BL 38 « Au bas de la Mariotte ».

Programmation de martelages de bois – Etat d'assiette 2017 :

Monsieur le Maire ayant donné lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts – Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir dans la forêt de Rupt sur Moselle relevant du régime forestier, l'assemblée délibérante a, à l'unanimité, émis un avis favorable aux coupes à asseoir sur les parcelles suivantes :

NATURE DE COUPE	PARCELLES CONCERNEES
Amélioration	24-89-120
Irrégulière	5-6-16-23-26-37-72-129-130
Régénération	105-111

Il est précisé que , soucieux de réaliser une gestion dynamique de la forêt, adaptée au contexte socio-économique actuel et à l'analyse actualisée de la forêt, la dérogation suivante est mise en œuvre :

Dérogation	Nature de coupe	Parcelle concernée
------------	-----------------	--------------------

Ajournement	Irrégulière	21
-------------	-------------	----

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Fonctionnement d'une école de Musique :

Lors de sa séance du 29 mars dernier, les membres du conseil syndical mixte pour une école de musique (SNEM) se sont réunis et ont approuvé la modification des statuts du syndicat.

Cette modification porte sur l'article 17, ayant trait aux modalités de calcul de la participation des communes adhérentes, en laissant davantage de souplesse.

Monsieur BELLINI, Président du Syndicat apporte toutes précisions concernant l'école de musique. Il rappelle le contexte de regroupement des Communautés de Communes et précise que la culture est souvent dans ces domaines traitée malheureusement en dernier. Monsieur le Maire précise que cette modification ne devra pas perturber l'équilibre financier du syndicat. Cela laissera par contre une marge de manœuvre pour ajuster les participations des collectivités.

Après sortie de la salle des débats de Monsieur Jacques BELLINI, Président du SNEM, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette modification.

Recensement de la population 2017 : nomination d'un coordonnateur communal d'enquête et de ses suppléants :

Un recensement de la population est prévu courant 2017 et il est rappelé la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête et de ses suppléants, afin de réaliser les opérations de recensement.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer, à l'unanimité : Madame Stéphanie AMET, comme coordonnateur d'enquête et Mesdames Sonia VIRY et Carole MATHIEU, coordonnateurs suppléants.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017 :

Dans le cadre de la circulaire préfectorale 12/2016 relative à l'établissement de la liste du jury criminel pour l'année 2017, il a été tiré au sort d'après la liste électorale générale, les personnes suivantes :

- 1) FISCHER (VINEL) Françoise
- 2) LAMBERT (DANY) Christiane
- 3) BOUTET Jean Robert
- 4) VAXELAIRE Julien

- 5) FOPPA Brigitte
- 6) BRUCKNER Jonathan
- 7) BLUNTZER Pascal
- 8) RENAUDIN (Moreau) Monique
- 9) GRANDCLAUDE Emilien

Information sur procédure contentieuse engagée par Monsieur Denis VANSON :

Monsieur Denis VANSON a saisi le Tribunal Administratif de Nancy, en vue de demander l'annulation de l'arrêté préfectoral du 22 février 2013 portant d'une part, sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux de sources des Fontenis 1-2-3, du captage de Gigant-Vançon et du puits de la Dermanville avec établissement des périmètres de protection correspondants et autorisation d'utiliser l'eau de sources à ces fins de consommation humaine et, d'autre part, récépissé de déclaration des ouvrages de prélèvements de ces eaux souterraines en vue de leur régularisation.

Monsieur le Maire a informé les membres de l'Assemblée que la requête de Monsieur VANSON, dirigée contre l'arrêté de Monsieur le Préfet, a été rejetée par la Cour Administrative d'appel de Nancy, selon jugement du 28 avril 2016.

Information sur procédure contentieuse engagée par Mr et Mme Daniel CHEVALLEY :

Mr et Mme Daniel CHEVALLEY ont saisi le Tribunal Administratif de Nancy en vue de la réouverture d'un chemin communal à Maxonchamp. Monsieur le Maire donne toutes informations relatives à cette affaire. Le Tribunal Administratif de Nancy vient de rendre son jugement, le 10 mai 2016, rejetant la demande de Mr et Mme Daniel CHEVALLEY, fondant cette décision notamment sur la désaffectation de ce chemin depuis des décennies anciennes, ce chemin n'ayant plus d'existence matérielle.

Enfin, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a donné connaissance des marchés publics conclus depuis la dernière séance du Conseil Municipal, et ceux en cours, ainsi que les délégations auxquelles il a eu recours :

ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES

Nature du Marché	Mode de passation	Entreprise retenue	Date d'attribution	Montant H.T.
TRAVAUX				
Aménagement de l'espace accueil de la Mairie <i>Procédure 15-018</i>	MAPA		13/04/2016	11 337.76 €
				31 554.83 €

Lot 1. G.O. / Démolition		SARL ETIENNE		19 047.01 €
Lot 2. Menuiseries extérieures bois / alu		COUVAL SAS		50 210.86 €
Lot 3. Plâtrerie		SARL GALLOIS		15 361.95 €
Lot 4. Menuiserie intérieure		MENUISERIE JEANCOLAS		17 040.50 €
Lot 5. Revêtements de sols / carrelage		HADOL CARRELAGE		6 979.90 €
Lot 6. Peinture		PIDC		20 119.50 €
Lot 7. Chauffage / Plomberie		SARL PARMENTIER		
Lot 8. Electricité		MANGEL ELECTRICITE		
Travaux de reprofilage et renforcement de voirie - programme 2014 Procédure 16-002	MAPA	COLAS EST	11/04/2016	69 878.75 €
Travaux de reprise de concessions et des emplacements en terrains communs Procédure 16-003	Simple consultation	O.F.G.	15/04/2016	12 870.00 €
Nettoyage des vitres des bâtiments communaux Procédure 16-005	Simple consultation	P.M.S.	25/04/2016	1 533.25 €
Ecole des Meix - Travaux d'accessibilité 2016 Procédure 16-004				
Lot 1. G.O. / Démolition		BATI 3000		11 394.00 €
Lot 2. Plâtrerie		S. COLLE		1 691.50 €
Lot 3. Menuiserie	MAPA	MENUISERIE JEANCOLAS	26/04/2016	5 558.00 €
Lot 4. Carrelage / Faïence		HADOL CARRELAGE		3 144.50 €
Lot 5. Chauffage / Sanitaire		SAS VANNSON		5 776.40 €
Lot 6. Electricité		MANGEL ELECTRICITE		1 363.00 €
Lot 7. Peinture		SARL PRO'DECOR		886.50 €
Lot 8. Serrurerie		SCHWEITZER		4 331.00 €
Entretien de voirie	Simple		07/06/2016	

Procédure 16-006	consultation			
Lot 1. Monocouche		S.T.P.I.		17 775.00 €
Lot 2. Point à temps		VALDENNAIRE FRERES		11 725.00 €

En cours :

- Location et maintenance de 6 copieurs
Réception des plis : 31 Mai 2016
- Extension du réseau d'assainissement rue des Vieux Chazeaux
Réception des plis : 24 Mai 2016
- Acquisition d'un camion d'occasion bi-benne ou tri-benne avec reprise de l'ancien véhicule
Réception des plis : 23 Juin 2016

DELEGATION DE MR LE MAIRE

-

- Location d'un local commercial sur le site de SEVRICHAMP - 500 euros HT (700 m2)
- Départ de l'appartement FIV - 11 a rue Napoléon Forel - de la famille MANSOUR au 1^{er} juillet 2016 - montant du loyer : 539.95 euros mensuels

ACHAT CONCESSION COLUMBARIUM ET CAVEAU

N°	Allée	Zone	genre	Durée	date d'achat	Nom concessionnaire	tarifs
5	D	B	CONCESSION	30	18/03/2016	GIGANT Pauline	170 €
592	5	A	CAVEAU	50	25/03/2016	BIDOT Huguette	195 €
8	C	B	CONCESSION	30	01/08/2016	PERRIN Odile	105 €
23	C	B	CONCESSION	30	02/05/2016	GALMICHE Michel	95 €
658	6	A	CAVEAU	30	06/06/2016	GIMENEZ Françoise	95 €

Levée de séance à 21H50

Le Maire

S. TRAMZAL